

 **Durée** 58 heures réparties sur 11 journées de formation

 **Calendrier** Novembre 2024 à mai 2025

 **Lieux** Paris (Formation mixte présentielle et visio-conférence Zoom)

 **Tarif** 1900,00 € TTC



Ce parcours de formation s'adresse à des personnes souhaitant ouvrir à court terme un établissement scolaire indépendant. Il aborde les éléments pédagogiques, juridiques, administratifs et financiers de ce type de projet, notamment :

Le cadre juridique général de l'enseignement privé indépendant et les conditions d'inspection

Le processus de déclaration d'un établissement scolaire indépendant

Les différents statuts d'établissements (entreprise ou association)

L'adaptation d'un projet à son territoire

Les modes de financement d'un établissement scolaire indépendant et les bases de la réglementation fiscale

Les règles de gestion comptable d'un établissement scolaire indépendant

Les réglementations applicables aux établissements scolaires

Les règles applicables aux établissements recevant du public (ERP)

Les spécificités des différents statuts d'intervenants (bénévoles, salariés, volontaires, prestataires)

les règles de la convention collective nationale de l'enseignement privé indépendant et les obligations de l'employeur

Les techniques de management et de gestion de conflit

Le lancement d'une année scolaire



Objectifs de la formation

- 1) Utiliser la liberté pédagogique au maximum, dans le strict respect de la loi
- 2) Présenter son projet selon les critères définis par la loi tout en assurant sa liberté pédagogique
- 3) Etablir un rétroplanning de son projet
- 4) Choisir la forme juridique de son école
- 5) Rédiger ses statuts
- 6) Rédiger sa déclaration d'ouverture
- 7) Identifier les besoins éducatifs d'un territoire
- 8) positionner son établissement dans l'offre éducative locale
- 9) Définir ses tarifs
- 10) Définir ses objectifs de communication
- 11) Choisir ses moyens de communication
- 12) Identifier les bases de la réglementation fiscale (option « Entreprise » ou option « Association »)
- 13) Financer son école (option « Entreprise » ou option « Association »)
- 14) Construire et gérer le budget global d'une structure
- 15) Choisir des outils de gestion administrative, pédagogique et financière
- 16) Identifier les conditions d'achat et de location des locaux
- 17) Identifier les normes de construction et d'urbanisme
- 18) Identifier le risque pénal encouru
- 19) Appliquer la réglementation sanitaire
- 20) Appliquer la réglementation sur les données personnelles
- 21) Appliquer la réglementation Vigipirate, PPMS et secourisme
- 22) Appliquer les normes de sécurité et d'accessibilité
- 23) Mettre en place les affichages obligatoires
- 24) Assurer son établissement
- 25) Réaliser une veille juridique
- 26) Comparer les statuts de salarié, bénévole, volontaire et d'auto-entrepreneur
- 27) Remplir ses obligations d'employeur
- 28) Appliquer la convention collective nationale de l'enseignement privé indépendant
- 29) Accompagner le développement des compétences du personnel
- 30) Organiser les entretiens professionnels
- 31) Organiser un processus de recrutement
- 32) Identifier les différents types de conflits
- 33) Se positionner comme médiateur
- 34) Identifier les bonnes pratiques permettant de prévenir les conflits
- 35) Préparer l'inspection de son établissement
- 36) Préparer le calendrier annuel de son établissement
- 37) Organiser les réunions du personnel et des parents
- 38) Produire les différents documents nécessaires aux familles



Possibilité d'aménager la formation pour les personnes en situation de handicap : nous contacter au préalable.



Planning de la formation

14 modules répartis sur :

7 samedis en présentiel sur la journée (9h30 - 17h00)

4 samedis en visio-conférence (9h30 - 12h30)

+ 2 soirées en visio-conférence (mercredis 18h00 - 19h30)

- samedi 16 novembre 2024
- samedi 7 décembre 2024
- samedi 11 janvier 2025
- samedi 1er février 2025
- samedi 8 février 2025 (Matinée visio-conférence)
- Mardi 11 février 2025 (Soirée visio-conférence)
- mardi 4 mars 2025 (Soirée visio-conférence)
- samedi 8 mars 2025 (Matinée visio-conférence)
- mercredi 15 mars 2025
- Samedi 29 mars 2025
- samedi 26 avril 2025
- samedi 17 mai 2025 (Matinée visio-conférence)
- samedi 24 mai 2025



Organisation pratique

Modalités logistiques

Présentiel :

- Dans une école indépendante à Paris
- Grande salle de formation lumineuse avec baie vitrée donnant sur un jardin
- Repas pris en commun entre participants et formateurs pour favoriser les échanges (repas tirés du sac ou fournis par Créer son école - 7,00 € par repas)

Distanciel :

- Les participants doivent disposer d'un matériel informatique permettant de participer à des sessions en visio conférence (webcam, haut-parleur, micro) la possession d'un dispositif de type micro casque est recommandée Débit internet de 1,2 Mbps (entrant et sortant) impératif

Modalités pédagogiques

- Exposés pédagogiques et conférences thématiques
- Analyses de documents
- Études de cas
- Mises en situation
- Temps de questions réponses
- Ateliers participatifs
- Suivi d'avancement de projet

Entre les sessions et tout au long du parcours

- Espace de référence, accessible en ligne, pour retrouver les capsules vidéos des sessions de formation et les documents supports, ainsi que des documents annexes
- Forum d'échanges avec une mise en réseau pour un accompagnement au long cours



Suivi et évaluation

- Questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation à l'issue de chaque journée
- Questionnaire de satisfaction 6 mois après la fin de la formation
- Attestation de participation sur la base des feuilles d'émargement



Public visé

- Pas de pré-requis



Renseignements et inscriptions

- Du 15 juin au 31 octobre 2024



En ligne sur <https://www.creer-son-ecole.com>



Par email via formation@creer-son-ecole.com



Par téléphone au 01 80 83 94 45

Une fois la demande prise en compte :

- Validation du profil de l'apprenant, des prérequis, de ses attentes et de son projet lors d'un entretien téléphonique.
- Validation de l'inscription par la signature d'une convention de formation
- Envoi d'une facture pour règlement de la formation

A l'issue du parcours :

- Envoi d'une attestation de présence sur la base des feuilles d'émargement
- Envoi d'une facture acquittée sur demande



R glement des frais de formation

**R glement de la
totalit  des frais de
formation en une
seule fois avant le
d but de la session**

OU

**R glement en quatre
mensualit s sans
frais (1  versement  
effectuer avant le
d but de la
formation)**

Paie ment par ch que,   l'ordre de Cr er son  cole ou par virement